

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDICXIO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21 61-07 LOME. Les abonnements et annonces sont payables d'avances
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)	1
Immatriculation au registre du commerce	8
Récépissés de déclaration d'associations	31
(Avis de perte de titres fonciers)	40

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, aux présentes immatriculations, ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Sokodé, Kara, Kpalimé et Dapaong.

Suivant réquisition, n° 20.127 déposée le 1/4/99, M. AGBODAN Mavor Michel, profession de maître de Conférences, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 82 a 23 ca, situé à Tsévié Adetikopé, connu sous le nom de Kpotavé et borné au nord par la propriété AVALIFO, au sud par la route Adetikopé - Tonoukouti, à l'est par les propriétés ADZEVI Agbéko et AFEDO Kokouvi et à l'ouest par la propriété AGBETOE-KOU Djogbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.128 déposée le 1/4/99, M. Mavor Tetey AGBODAN, profession de maître de Conférences, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 ha 33 a 32 ca, situé à Tsévié Dalavé Adetikopé, connu sous le nom de Agomé Zogbé et borné au nord par la propriété LASSEY, au sud par la propriété Vinyo ADRAH, à l'est par la propriété AYENOU et à l'ouest par la propriété AVOTSRI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.129 déposée le 1/4/99, M. Mavor Michel AGBODAN, profession de maître de Conférences, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 30 a 85 ca, situé à Tsevié Dalavé, connu sous le nom de Akplomé et borné au nord par la propriété Kokou SEDZRO, au sud par les propriétés Kokou AMEDEKA et AGBODAN, à l'est et à l'ouest par les propriétés Sika DJINEKOU et Kokou AMEDEKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.130 déposée le 1/4/99, M. AGBODAN Mavor Michel, profession de maître de Conférences, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 42 a 45 ca, situé à Tsevié, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par la propriété DZAKPASSOU Dalavé, au sud par les propriétés ATTIGAN Etsan et Somali AMOUSSOU, à l'est par la propriété DZAKPASSOU et à l'ouest par la propriété MOGLO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.131 déposée le 2/4/99, M. TCHAKPALLA Syah-Sosso, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 ha 84 a 71 ca, situé à Agotimé Adamé, connu sous le nom de Wukpo et borné au nord et à l'ouest par la propriété TCHALIM Tchaa Kozah, au sud par la propriété MEATCHI Bizilao et à l'est par BOKO Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.132 déposée le 2/4/99, Mme ADJOMAH Abra, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 21 ca, situé à Aflao Agbalépédo, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 651, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 642 et à l'ouest par le lot n° 641.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à SABA Vicky Abra et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.133 déposée le 2/4/99, M. DZIWONOU Yao, profession de professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 84 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédo-koé et borné au nord par la route Lomé - Kpalimé de 70 m, au sud par la propriété HENODJI Kokou, à l'est par la propriété PINDRA Loukouman et à l'ouest par la propriété HENODJI Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.134 déposée le 6/4/99, M. A-BALO Abotchi Essolakina, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 60 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une ligne de haute tension, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par la propriété GNASSINGBE Tchakpala et à l'ouest par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.135 déposée le 7/4/99, M. ATCHOLI Bidikiname, profession de surveillant général, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Adewui, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la propriété DZADZA et la collectivité SEMEKONAWO, au sud par la propriété Noutsoule ATIVON, à l'est par les propriétés ATIKPO Koami et AFANGBEDZI Sodessime et à l'ouest par la collectivité SEMEKONAWO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ATCHOLI Aklesso et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.136 déposée le 8/4/99, M. AKLIKOKOU Kossivi Dzouwogbo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Démakpoé Zogbé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité WEMÈNE Gotse Dadofio et à l'ouest par la collectivité AGOUNYO Baragou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.137 déposée le 8/4/99, M. KEILINGUE Worgudjoa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kambonloaga Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 24 ca 21, situé à Dapaong, connu sous le nom de Kambonloaga et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété BLAOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.138 déposée le 8/4/99, Mme MATHE Biova Mélé, épouse GNAKADJA, profession de gérante de station, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Agoënyivé, connu sous le nom de Awonkui et borné au nord par le lot n° 34, au sud par le lot n° 39, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 37.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.139 déposée le 9/4/99, Mme AKUDE Yawavi Yayra, profession d'infirmière à la ATS, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Totsigan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 16 ca 54, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord par la propriété KOWU Ladi, au sud et à l'est par la propriété AGBODRA Akakpo et à l'ouest par la propriété AGBANU Goka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.140 déposée le 9/4/99, Mme ASSILAMEWOU Amétoyona, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 80 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dzagblé Tokoin et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ADJA Fonsou Azane.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.141 déposée le 9/4/99, M. DJAGNY Edem TOTO, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 27 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Amadâhomé et borné au nord par le lot n° 253, au sud par une réserve administrative, à l'est par une rue non dénommée de 18 m et à l'ouest par le lot n° 256 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.142 déposée le 9/4/99, M. GBADAMASSI Moudachirou, profession de professeur au lycée, demeurant et domicilié à Lomé Akossombo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 72 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par la collectivité AZAKA Lavoe, au sud par le lot n° 2 bis, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.143 déposée le 9/4/99, M. AKAKPO Kokou Adédissa, profession d'employé à la BTD, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Daliko et borné au nord par la route Agoënyivé Sanguéra, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété BASSALEY Codjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.144 déposée le 12/4/99, Mme BANYBAH Afiwavi Enyonam Vincensia, épouse MEYER, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 09 ca 56, situé à Tsévié, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au nord, au sud et à l'ouest par LABA Kludjé et à l'est par la route de Mission-Tové et Agoënyivé de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.145 déposée le 14/4/99, M. ISSAKA Abdou Raouf, profession de fonctionnaire des Nations Unies, demeurant à Lomé Codomé et domicilié à Abidjan Cocody (RCI), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34 a 22 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la rue de l'Aviation de 12 m, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 12 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.146 déposée le 14/4/99, M. Komla Wolali AKPAWU, profession d'interprète, demeurant et domicilié à Kigali Rwanda, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 65 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par les lots n°s 267 et 264, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 262 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.147 déposée le 14/4/99, Mme TEMANOU Ayoko Justine, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Abovey, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 25 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Abovey et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par les T.F. 12811 RT et 6615 RT et à l'ouest par le lot n° 110 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.148 déposée le 14/4/99, M. KOUSSAWO Kouévi Sylvestre N'Kpoovo, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 48 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Afiadenyigba et borné au nord par la collectivité SEDOUFIO Kokou, au sud par la propriété DOUKAVOR Agbadessi, à l'est par la propriété Akakpoussa AGBADESSI, à l'ouest par les propriétés des collectivités DOH Aklama et Senagbe AGBADESSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.149 déposée le 14/4/99, M. KOUSSAWO Kouévi Sylvestre N'Kpoovo, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 78 a 33 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Kolomé et borné au nord par la propriété AMOUZOU, au sud et à l'ouest par la propriété GNAWOUNENE et à l'est par la propriété YETOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.150 déposée le 15/4/99, M. ABITA Tchékoura T'nachea, profession d'employé au Port, demeurant et domicilié à Lomé Doumassessé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 07 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Adétikopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété MOGLO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.151 déposée le 15/4/99, M. BEGUEDOU Atani, profession d'acheteur de produits, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Cacavéli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 38 a 12 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kara-Sud et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Toki MEBA, au sud par la rivière Kpélou, à l'est par la Boucherie Moderne de Kara.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.152 déposée le 15/4/99, M. YAWO Kossi Kafui, profession de marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aflao Totsivi, connu sous le nom de Wataklassou-kopé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 m, au sud par le lot n° 595 et à l'est par le lot n° 594.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.153 déposée le 16/4/99, M. YIBOKOU Kokou Amih, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité GAYIBOR et au sud par la propriété MOGANOU Pierre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.154 déposée le 16/4/99, M. DOVI Avouyi Kouassi, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Yokoé Agblégan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 m, 14 m et 14 m, au sud par les lots n°s 41 et 42.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.155 déposée le 16/4/99, M. ESSO Ouro-Gbeleou Agouda, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 6, à l'est par la propriété AZOUMAH Pita et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.156 déposée le 19/4/99, M. KOMBATE Mintiémé, profession de commerçant, demeurant et domiciliée à Worgou Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 22 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Boumonga et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par la propriété BARNABO et à l'ouest par l'ancienne route nationale de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.157 déposée le 19/4/99, M. KUEVIKOE Dovi D. Patrice, retraité, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 22 ca, situé à Anèho, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par la propriété BRENNER, au sud par la collectivité FESSOU, à l'est par les propriétés de SOUZA et FESSOU et à l'ouest par la collectivité FESSOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle KUEVIKOE Tchotcho G. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.158 déposée le 20/4/99, Mme DONTEMA Adjoa, née TCHITON, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 41 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Songoyo et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 534, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 531.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.159 déposée le 20/4/99, M. AMBLASSO Yao, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Adidomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 47 ca, situé à Lomé Bè, connu sous le nom de Fiokomé et borné au nord par un passage de 4 m, au sud par une rue en projet de 10 m, à l'est par le Boulevard Houphouët-Boigny et à l'ouest par le lot n° 126.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.160 déposée le 21/4/99, M. NYAKU Dotsé, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété WOENAGNON.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AYIKA Folly Honoré et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.161 déposée le 21/4/99, M. AYASSOR Tchambakou, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 37 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kara-Sud et borné au nord par la propriété de la Poissonerie SOTRICO, à l'est par la propriété de ADDI Amana, à l'ouest par la route nationale N° 1 et le domaine CNTT et au sud par un passage de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.162 déposée le 21/4/99, M. KANGNI TEYI Dovi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Dévégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 20 ca, situé à Baguida Dévégo, connu sous le nom de Olibokopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité PLASSI Gagban.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.163 déposée le 23/4/99, M. PASSOU Yaovi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 70 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par un boulevard en projet de 28 m, au sud par le lot n° 161, à l'est par les lots n°s 162 et 163 et à l'ouest par le lot n° 158.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.164 déposée le 23/4/99, M. DEGBO-HOUMEY Amoussouvi, profession d'agent de Banque en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 54 a 22 ca, situé à Tsévié Davié, connu sous le nom de Djadoo-Kopé et borné au nord par la propriété GOU MEDZOE et ATIKPO Koffi, au sud par les propriétés AGBELEWOGBO Menssan et SANVI, à l'est par la propriété DJADOO et à l'ouest par la propriété ATIKPO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.165 déposée le 26/4/99, M. BODJONA Esozimna, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Totsigan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 121, au sud par la rue de 12 m, à l'est par le lot n° 124 et à l'ouest par le lot n° 120.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.166 déposée le 26/4/99, Mme DAKITSE BENISSAN Koko Amawoanuna Ami, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 83 ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Plantation et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété NYAKPO Kossivi Augustin, à l'ouest par Manyo AGBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.167 déposée le 26/4/99, M. KOUMAZAN Kwami Gabriel, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 a 56 ca, situé à Aflao Akato, connu sous le nom de Viépé et borné au nord par la propriété EDOH Koffi, au sud par la propriété KOUMAZAN Kwami, à l'est par les propriétés EDOH Martin et EDOH Kokou et à l'ouest par la propriété KABLI Yawovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.168 déposée le 26/4/99, M. MASSABA Malomba, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Adabawéré Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 58 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Ongoyo et borné au nord par le lot n° 417, au sud par les lots n°s 413 et 410 bis, à l'est par le lot n° 415 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.169 déposée le 28/4/99, Mme BANYBAH Afiwavi Enyonam Vicenzia, épouse MEYER, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé Cacavéli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par les lots n°s 79 et 83, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 m et à l'est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.170 déposée le 28/4/99, M. ZANKOU Ayaovi Jean, profession de directeur de transit, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 94 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Sossou-Kopé et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par les lots n°s 17 et 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.171 déposée le 28/4/99, M. LAWSON Latévi Lolo, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 59 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées de 14 m, au sud par le lot n° 501 et à l'ouest par le lot n° 503.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.172 déposée le 28/4/99, M. YENTCHABRE Sambiani, profession de mécanicien-châuffeur, demeurant et domicilié à Lomé Abovey, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 333, au sud par le lot n° 338, à l'est par les lots n°s 335 et 336 et à l'ouest par la rue projetée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.173 déposée le 29/4/99, M. SOSSAH Vigoumidé, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 98 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1442 et 1448, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1447 et à l'ouest par le lot n° 1440.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.174 déposée le 29/4/99, Mme ALOGNO Afiwa Béatrice, épouse NOTZLI, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Auwiesenstr. 13.8406 (Suisse), majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une réserve administrative, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.175 déposée le 29/4/99, Mme SOSSOU Améyo Dopé, profession de restauratrice, demeurant et domiciliée à Lomé Avépozo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 02 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par le lot n° 60, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots n°s 58 et 61 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.176 déposée le 29/4/99, M. ALLADOH Yawovi, profession de garagiste, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1015, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 1008 et à l'ouest par le lot n° 1006.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.177 déposée le 30/4/99, M. AYEVA Moutarou, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 90 ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Sagonou et borné au nord et à l'ouest par la collectivité AMETOTO Eklou-Sakpo, au sud par KOUMAKO Amenyodo et APOUASSI Afanou et à l'est par AGBETOGLO Mayikouou et APOUASSI Gbedzanyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.178 déposée le 30/4/99, M. SEYIFOU Ismaïla, profession d'étudiant, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord et à l'est par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 895 et à l'ouest par le lot n° 892.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.179 déposée le 30/4/99, M. BAWA Allassani, profession de dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Totsi-Klévé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 37 ca, situé à Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 739, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m et à l'est par le lot n° 740 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Pour le Conservateur de la propriété foncière
P.O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 novembre 1995 sous le n° 2.620 chronologique, M. Serge LEGARJEAN, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Sté STIL (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.620 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1994, sous le n° 10.206 chronologique, Mme AGBO

Kokoévi Kpatagno, gérante a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SORAP (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.622 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 décembre 1995 sous le n° 10.301 chronologique, M. DASILVA Ayao, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté FIDEC (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.640 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 janvier 1995 sous le n° 10.333 chronologique, M. AJAVON Mawutodji, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté PLURIEL - TOGO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.645 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 janvier 1995 sous le n° 10.334 chronologique, M. ADIGÓ Viwualé Komi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté GLOBE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.646 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 janvier 1995 sous le n° 10.337 chronologique, M. AKITANI BOB Emmanuel, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SARIV (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.647 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 avril 1995 sous le n° 10.338 chronologique, M. KHAZZAKA Elie Najib, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté EMON (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.648 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 janvier 1995 sous le n° 10.344 chronologique, Mme DOE ATA Tsoekewo Awoyo, gérante a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté FEXAS - TOGO SARL (IMPORT/EXPORT) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.650 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 janvier 1995 sous le n° 10.352 chronologique, M. MENSAH Koissi Nathaniel, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté PASTEUR AUTOMOBILES (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.651 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 janvier 1995 sous le n° 10.353 chronologique, M. ATTIO-POU Naka, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté BECRAT (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.652 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 janvier 1995 sous le n° 10.362 chronologique, M. J. P. GONON, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté GARI (SA) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.654 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 janvier 1995 sous le n° 10.372 chronologique, M. AMAKOUÉ Amah, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté ETARI (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.656 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 janvier 1995 sous le n° 10.373 chronologique, M. AJAVON Atah Ayékué, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté T. C. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.657 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 janvier 1995 sous le n° 10.376 chronologique, M. BAFAI Batoulatiyona, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté I.M.A. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.658 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 janvier 1975 sous le n° 10.379 chronologique, M. AHYEE, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOR EPCO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.659 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 janvier 1995 sous le n° 10.384 chronologique, M. BEGUE-DOU Atani, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté AGRI TOGO 2000 (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.660 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} février 1995 sous le n° 10.385 chronologique, Mlle AYITE

Dédé Atalawoeh Agbopoté, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté LA LUMIERE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.661 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} février 1995 sous le n° 10.395 chronologique, M. TENGUE Komi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOCINTO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.663 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 février 1995 sous le n° 10.401 chronologique, M. LOVI Koffi Dzigbodi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté S.P.S.M. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.664 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 février 1995 sous le n° 10.403 chronologique, M. Koffi KOUASSI, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté CAURIS INVESTISSEMENT (S.A.) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.665 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 février 1995 sous le n° 10.415 chronologique, M. ZACCA Samir Amine, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SCIN (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.666 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 février 1995 sous le n° 10.416 chronologique, M. EDORH Kinholé, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté BEST (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.667 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 février 1995 sous le n° 10.417 chronologique, Mme SEDDOH Ablayo, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté GUEKKO ET ROSIA (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.668 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 février 1995 sous le n° 10.424 chronologique, M. AKAYA Assoumaro, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté RICO COMMERCIAL BUSINESS — R.I.CO.BU. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.669 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 février 1995 sous le n° 10.440 chronologique, M. Claude Bernard RACHMANN, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SO.CO. TAN (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.670 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 février 1995 sous le n° 10.444 chronologique, M. de SOUZA Kodjo GAZOZO, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté AFRIQUE GAZ (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.671 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 février 1995 sous le n° 10.458 chronologique, M. ADOKO Komlan Agbékoyi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté MARCHE CONCLU (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.672 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 février 1995 sous le n° 10.459 chronologique, M. Valentin K. A. ANENOU, P.D.G. a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté AFRICAINE DE PETROLE par SAP - S.A. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.673 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 février 1995 sous le n° 10.461 chronologique, M. MIRPURI Naresh Khemchand, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté NARESH IMPEX (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.674 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 février 1995 sous le n° 10.465 chronologique, M. KAO Boubadi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté C.ENTRO. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.674 bis Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 février 1995 sous le n° 10.467 chronologique, M. Koffi Amegbo EWOVON, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté BIOLABO DE L'UNION (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.675 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 février 1995 sous le n° 10.468 chronologique, M. Michel VOVOR, gérant a fait dépôt des statuts et requis son imma-

trication au registre de commerce sous l'enseigne « Sté MICHEL - ANGE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.676 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 février 1995 sous le n° 10.475 chronologique, M. BELKAID Youssef, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté AIC (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.677 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 février 1995 sous le n° 10.476 chronologique, M. SOBO Kodjo, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté AFRICA COMMERCE INTERNATIONAL (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.678 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mars 1995 sous le n° 10.481 chronologique, M. Kouassi AMEGNIDO, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOGENEG (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.679 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mars 1995 sous le n° 10.482 chronologique, M. Kodjovi AKPAGLO LOUMON, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté TALLY & INSPECTION GENERAL (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.680 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mars 1995 sous le n° 10.484 chronologique, M. HAIDAR Assan Rachid, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOCREDIS (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.681 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 mars 1995 sous le n° 10.491 chronologique, M. LAWSON Eustache Kafui Kpatala Mawusi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté CONTINENTAL DIFFISION (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.682 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 mars 1995 sous le n° 10.492 chronologique, M. SIMAKI Tonégbé, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté W.A.T.CO. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.683 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 mars 1995 sous le n° 10.523 chronologique, M. Kossikuma Pierre BLU, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté STARLINE INTERNATIONAL - TOGO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.685 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 mars 1995 sous le n° 10.539 chronologique, M. ALEHE Komi Saka, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté AL KASAK (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.686 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 mars 1995 sous le n° 10.548 chronologique, M. WILSON Edoh, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOGEC (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.687 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 mars 1995 sous le n° 10.550 chronologique, M. AHOUNOU Dodo Amand Sedjro, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SIDIM 2D - TOGO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.688 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 mars 1995 sous le n° 10.552 chronologique, M. Edward Messan GASREVI, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté CAB - INTER (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.689 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 mars 1995 sous le n° 10.557 chronologique, M. Céphas Kossi Glah AMOUZOU, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté NUTRITION (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.693 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 mars 1995 sous le n° 10.562 chronologique, M. HIANGBE Kodjo Sename, chef d'agence a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « NIE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.694 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 avril 1995 sous le n° 10.563 chronologique, M. Kokou Agbéno-

wossi AWOUDI, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté UMD (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.695 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 avril 1995 sous le n° 10.567 chronologique, M. HODEDIN Koffi Gbessimidé, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté 2 A T (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.696 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 avril 1995 sous le n° 10.571 chronologique, M. LAWSON-HELLU Boevi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté VIRAGE AUTO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.697 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 avril 1995 sous le n° 10.572 chronologique, M. Kossivi Somadja DORKENOO, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté TOP DIFFUSION (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.698 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 avril 1995 sous le n° 10.585 chronologique, M. WALLA Edjaidé, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SIKAVIC (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.699 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 avril 1995 sous le n° 10.586 chronologique, Mlle AMAOU T. Elisabeth Essodolom, épouse TCHALLA, gérante a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté CHALLENGE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.700 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 avril 1995 sous le n° 10.614 chronologique, Mlle Ayoka Ablanvi GRUNITZKY, gérante a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté ETINCELLE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.705 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 avril 1995 sous le n° 10.619 chronologique, M. ATSU Tokpo Kwami, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SERTRAG (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.706 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 avril 1995 sous le n° 10.626 chronologique, M. SOGBE Kokou, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOFHYTRA (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.707 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 avril 1995 sous le n° 10.627 chronologique, M. DJROVI Kokou, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOFTCOL (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.708 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 mai 1995 sous le n° 10.628 chronologique, M. ADEKPLOVI Kossi Agbemenya, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOTOCARRO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.709 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1995 sous le n° 10.633 chronologique, M. Samir Abdallah TABCHOURY, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté TABA 11 — ZONE FRANCHE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.710 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1995 sous le n° 10.635 chronologique, M. MEMENE Cherif Tchagbele, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté W. A. B. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.711 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 mai 1995 sous le n° 10.640 chronologique, M. SAM Moustapha, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté INDIGENE D'ALIMENTATION (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.712 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 mai 1995 sous le n° 10.645 chronologique, M. Abozou K. BAKPESSI, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SIMEXE — TOGO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.713 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 mai 1995 sous le n° 10.663 chronologique, Mlle AGBETE I. C. Michèle, gérante a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté W. B. M. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.717 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} juin 1995 sous le n° 10.699 chronologique, M. AMOUS-SOU Goudjo Vignon, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté U. S. S. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.729 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 juin 1995 sous le n° 10.723 chronologique, M. AMOUZOU K. Abalo, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté U. T. T. — SA ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.732 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juin 1995 sous le n° 10.726 chronologique, M. BAAKLINI Joseph Maroun, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté T. T. P. — SA ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.733 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juin 1995 sous le n° 10.737 chronologique, Mlle AMORIN N. Séfako, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté PROFIL (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.735 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 juin 1995 sous le n° 10.762 chronologique, Mme GNAKADE Essossimna, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SODEFAP (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.736 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 juin 1995 sous le n° 10.763 chronologique, M. AMOUZOU Kossi Ali, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté DEFIT INFORMATIQUE (SA) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.737 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 juin 1995 sous le n° 10.771 chronologique, M. BALI Kpatcha Bigommow, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté GERBA — ENTREPRISE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.739 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 juillet 1995 sous le n° 10.782 chronologique, M. AGBOH

Kodjo, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SO. TO-PRFST. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.742 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 juillet 1995 sous le n° 10.785 chronologique, M. KONDO Komla Attibogañ, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOCOMINT (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.743 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 juillet 1995 sous le n° 10.786 chronologique, M. AHANOGBE Kossi, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté U. EX-MA. T. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.744 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 juillet 1995 sous le n° 10.800 chronologique, M. AGBOLI Yao Messah, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOPRO — GEC ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.746 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 juillet 1995 sous le n° 10.801 chronologique, M. SOGOYOU Aklossouyé Thann, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOGIMEX INFORMATIQUE ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.747 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 juillet 1995 sous le n° 10.808 chronologique, M. ABIGUIME P'Kala Pobossi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté EXPERT (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.749 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 juillet 1995 sous le n° 10.812 chronologique, M. AGBLE-WONU Koffi, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SECDE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.750 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 juillet 1995 sous le n° 10.817 chronologique, M. PANOU Anani, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SICOL ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.751 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 juillet 1995 sous le n° 10.822 chronologique, Mlle KATOUNKE K. K. Yatta, épouse SAKPANE-GBATI, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté COGIMPEX (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.752 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 juillet 1995 sous le n° 10.831 chronologique, M. ABIGUIME P'Kala Pobossi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté ETTB (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.753 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 juillet 1995 sous le n° 10.836 chronologique, M. EL-DAU Ismail Sadiq, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté I. P. A. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.754 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 juillet 1995 sous le n° 10.847 chronologique, M. AJAVON Atah Ayikué, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté BARDIS (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.756 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 juillet 1995 sous le n° 10.849 chronologique, M. MESSEKO Kossi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté COMA (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.757 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 juillet 1995 sous le n° 10.863 chronologique, M. DOUNOU Kouami, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté AFRIC-ALI (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.758 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 août 1995 sous le n° 10.870 chronologique, M. MIVEDOR Ayité-Gachin, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOTOPI (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.759 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 août 1995 sous le n° 10.882 chronologique, M. ALIPOEH G. A-

hongbey, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SOMOCI (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.760 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 août 1995 sous le n° 10.886 chronologique, M. DUBENDORFER Karl Max, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté TAN - CAR (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.761 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 août 1995 sous le n° 10.891 chronologique, M. MALOU Borozi, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté U. A. T. I. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.762 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 août 1995 sous le n° 10.911 chronologique, M. TAGBA ALASSANI Bouraïma, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SO. FRA. TO. DI. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.764 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 août 1995 sous le n° 10.912 chronologique, M. SAMAH-YAYA Nourou, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté KOLIMAS INTERNATIONAL BUSINESS (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.765 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 août 1995 sous le n° 10.918 chronologique, M. AMAH Pidatlang Sogoyou, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté AFRIC IMPRIM (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.766 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.942 chronologique, M. DINI-ABOU-ALI Midi-christo, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté MICHEL-TODJI (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.768 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.943 chronologique, M. Kanyalal Tulsidas VARINDANI, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté CORONATION FERTILIZERS TOGO Ltd (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.769 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.945 chronologique, M. DECKON Covi Madzé Kokou, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté ELOHIM STD (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.770 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1995 sous le n° 10.946 chronologique, M. TOUGLO Y. Kondoh, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté ASTEM (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.771 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 août 1995 sous le n° 10.961 chronologique, M. AJAVON Amakoé, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté STILART (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.774 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 août 1995 sous le n° 10.963 chronologique, M. HAALIDE et autres, gérants ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SO. TRA. G. C. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.775 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 août 1995 sous le n° 10.972 chronologique, M. FOLLI ABALO, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté FECPAV (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.778 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 septembre 1995 sous le n° 10.985 chronologique, MM. LASSEY Yao et ADJETEY Adjevi, gérants ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté DEC (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.780 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 septembre 1995 sous le n° 10.992 chronologique, M. POULET MARTIAL F. Charles, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté PTI - TOGO (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.781 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.018 chronologique, M. AJAVON Ayi Laurant, co-gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté BETIC (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.783 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.020 chronologique, Mme Afi Mawulé TSOGBE, née ABIAROU, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « POLYCLINIQUE DE LA GRACE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.784 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 septembre 1995 sous le n° 11.047 chronologique, M. MAZE Jean-Claude, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté D R M CREATION (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.785 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 octobre 1995 sous le n° 11.061 chronologique, M. AROUNA Boukari, directeur général a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté ENTREBA (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.786 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 octobre 1995 sous le n° 11.068 chronologique, M. Elias Khalil BARDAOUIL, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SEBA-SARI (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.787 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1995 sous le n° 11.072 chronologique, M. BADASSOU Kodjo Kpogo, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté B S A (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.788 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1995 sous le n° 11.073 chronologique, M. MADJRI Ahlin Kodjovi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté T. A. S. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.789 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 octobre 1995 sous le n° 11.083 chronologique, M. MEGNONHOU Médékouva, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté HOUMAR (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.791 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 octobre 1995 sous le n° 11.109 chronologique, M. d'ALMEIDA Ayayi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SAFIB (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.794 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 octobre 1995 sous le n° 11.115 chronologique, M. YAPI Blaise Akey, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté S A M I (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.795 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1995 sous le n° 11.127 chronologique, M. BOUKARI Mahama, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté EN T E L E C T (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.796 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 novembre 1995 sous le n° 11.143 chronologique, M. EQUAGOO Kodjo, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté R S F (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.797 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 novembre 1995 sous le n° 11.144 chronologique, M. DASILVA S. Ayao, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté NERVEILLES (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.798 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 novembre 1995 sous le n° 11.163 chronologique, M. Georges DUTILH, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté INDUSTRIE EUROPE - AFRIQUE (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.800 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 novembre 1995 sous le n° 11.164 chronologique, M. KPONTON - QUAM - DESSOU N. Sissi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté KOUTSOU (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.801 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 novembre 1995 sous le n° 11.166 chronologique, M. Prince Doe DENYOH, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté W. B. C. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.802 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 novembre 1995 sous le n° 11.184 chronologique, M. Messan

Théophile ADELAN, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté CARTEL (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.803 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 mars 1995 sous le n° 11.557 chronologique, M. BAKPAH Patanowè, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté SERTRAD (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.876 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 mars 1995 sous le n° 11.573 chronologique, MM. NADJOMBE Ounoh Prosper et ISSAC Asiedou, gérants ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté S.I.T.B.T. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.877 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 mars 1995 sous le n° 11.588 chronologique, M. Kwami Emilé Eméfa KUTSIENYO, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté B.I.B. (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.880 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 avril 1996 sous le n° 11.616 chronologique, M. AGBLEVON Wogbewoli, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté ZENTRAL IMPORT - EXPORT WEST AFRIKA (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.883 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 avril 1996 sous le n° 11.619 chronologique, M. Abdou Salami AMADOU, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté CHITAN (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.884 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 avril 1996 sous le n° 11.620 chronologique, Mlle Marie-Jeanne BERTRAND, gérante a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Sté M A D A M E (SARL) ». L'inscription a été faite au Livre 3 n° 2.885 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 février 1995 sous le n° 10.414 chronologique, M. AKUE Moévi Edoh, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets COMO-TOELEC ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.764 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 février 1995 sous le n° 10.460 chronologique, M. KALU AZU Kalu Ogwo, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets KALIMEX ASSOCIATES ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.799 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 février 1995 sous le n° 10.462 chronologique, M. AQUEREBURU Sanvi Avetekpelu, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets S.A. SANVI ET ASSOCIES ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.888 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 février 1995 sous le n° 10.541 chronologique, M. ALIKI Yessoufoù, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CASE-T.G. ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.889 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 mars 1996 sous le n° 10.543 chronologique, M. AMEZIAN Dossèh, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets RECOLTE INTERNATIONAL ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.890 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 avril 1995 sous le n° 10.566 chronologique, M. QUENUM Messan Kokou, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets THOM ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.901 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 avril 1995 sous le n° 10.568 chronologique, M. TOTOU Kodjovi, gérant a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LA PROPRIETE ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.902 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 avril 1995 sous le n° 10.569 chronologique, M. SODATONOU Numelio Aloyibo Kokou, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets L'ARCADE ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.903 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 avril 1995 sous le n° 10.570 chronologique, M. MAKOUHOU Kossiba, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation

tion au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MAKOS-BENEZA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.904 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 avril 1995 sous le n° 10.573 chronologique, M. DANSO PAPA, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DANSO PAPA ET FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.905 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 avril 1995 sous le n° 10.580 chronologique, M. MOMODOU Jawneh, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets JAWNEH ET FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.912 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 avril 1995 sous le n° 10.581 chronologique, M. ALMAMI Camara, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ALMAMI CAMARA & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.913 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 avril 1995 sous le n° 10.582 chronologique, M. Maudou TRAWALLY, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TRAWALLY MAUDO & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.914 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 avril 1995 sous le n° 10.587 chronologique, M. AFANG-BEDJEE Kodjo Dzodji, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NOVA HYGIENE 2000-A ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.917 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 avril 1995 sous le n° 10.594 chronologique, M. AFANYIA Kossu-Gbagba Doussi, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets PRESTIGE BEBE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.919 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 avril 1995 sous le n° 10.595 chronologique, M. AGBEMAYOR Ayao, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets HOPE BROTHERS COMPANY ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.920 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 avril 1995 sous le n° 10.596 chronologique, M. N'GOM SALLIOU Benoit, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CABINER JURIDIAUE INTERNATIONAL N'GAES BET ASSOCIER ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.921 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 avril 1995 sous le n° 10.597 chronologique, M. SANYANG Musa, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SANYANG & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.922 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 avril 1995 sous le n° 10.598 chronologique, M. Tallo DJIBO, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DJIBO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.923 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 avril 1995 sous le n° 10.599 chronologique, M. DANSO Mahamadou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DANSO MAHAMADOU & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.924 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 avril 1995 sous le n° 10.601 chronologique, M. ADEK-PLOVI Kossi Agbemenya, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MA WUDI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.926 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 avril 1995 sous le n° 10.603 chronologique, M. HOFFER Kowouvi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets HOFFER INTER TRANSACTIONS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.928 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 avril 1995 sous le n° 10.604 chronologique, M. YAO Kodjo Azokalimé, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets BAYAKL ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.929 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 avril 1995 sous le n° 10.609 chronologique, M. TOUNKARA dit Bakary, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TOUNKARA DEMBA ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.931 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 avril 1995 sous le n° 10.610 chronologique, M. NOUVI Té-tégan Agbo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets VAS VAGA AUTOS SERVICES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.932 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 avril 1995 sous le n° 10.611 chronologique, M. NIANDOU Issifou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NIANDOU ISSIFOU ET FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.933 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 avril 1995 sous le n° 10.612 chronologique, M. ADJOH Yawo Gbogon, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ENTREPRISES EXPERIENCE PLUS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.934 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 avril 1995 sous le n° 10.613 chronologique, M. KUWONU Yaovi Adotsu, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LAMBANO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.935 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 avril 1995 sous le n° 10.618 chronologique, M. DIKE Agwu, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DEALEX SERVICES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.939 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 avril 1995 sous le n° 10.625 chronologique, Mlle ZOU-MAVO Massanvi Amavi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ZARO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.942 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 mai 1995 sous le n° 10.629 chronologique, Mme SOULEMANA, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets BARAMSOU ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.943 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 mai 1995 sous le n° 10.630 chronologique, M. DRAMMEH Essa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DRAMMEH & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.944 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 mai 1995 sous le n° 10.631 chronologique, M. TOMEDONOU C. Adjessonhum, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TOGO-MECANO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.945 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 mai 1995 sous le n° 10.634 chronologique, M. SHITOLE Dhananjai Sudhakar, gérant a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SAI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.946 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1995 sous le n° 10.636 chronologique, M. IDRISZA ZOURKALAINI, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ZOURKALAINI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.947 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1995 sous le n° 10.637 chronologique, M. Sena Comla DRAVIE, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets COOPRESS-EDIG ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.948 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 mai 1995 sous le n° 10.638 chronologique, M AKUE-KPAKPO, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets L'OLIVIRE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.949 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 mai 1995 sous le n° 10.639 chronologique, Mme GBADOE Kensi, épouse DHOSSA, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SIDONIA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.950 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 mai 1995 sous le n° 10.642 chronologique, M. MENSAH Koffigan Enyonam, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MEK COMPANY ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.951 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 mai 1995 sous le n° 10.643 chronologique, M. DONYOH Kwaku Messan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CETUS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.952 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 mai 1995 sous le n° 10.644 chronologique, M. BESSE Djifa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GUECKO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.953 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 mai 1995 sous le n° 10.652 chronologique, M. OGBADJIE Uko Edubuisi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NDUBIZ LTS-TOGO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.958 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 mai 1995 sous le n° 10.653 chronologique, M. KONUTSE Kodzo Mensah, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets INFOPLUS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.959 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} juin 1995 sous le n° 10.701 chronologique, M. UKEJE O. RAY, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets R. M. E. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.990 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1 juin 1995 sous le n° 10.702 chronologique, M. NDUKA Obasi James, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets JAMDUKAS HOLDINGS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.991 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 juin 1995 sous le n° 10.705 chronologique, M. AGBOKOU Codjo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CABINET (F. C. G.) ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.992 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 juin 1995 sous le n° 10.706 chronologique, M. TOURAY Karamoko Sita, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TOURAY K. SITA ET FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.993 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 juin 1995 sous le n° 10.707 chronologique, M. TOURAY Muhammadou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MUHAMADOU ET FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.994 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 juin 1995 sous le n° 10.708 chronologique, M. Francis Kalu UDENSI, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SELOOK INTERNATIONAL ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.995 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 juin 1995 sous le n° 10.709 chronologique, M. AKOE Kwami, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MATA - HARI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.996 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 juin 1995 sous le n° 10.710 chronologique, M. ANKRAH Coffie, gérant a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets WEST - BIN ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.997 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 juin 1995 sous le n° 10.711 chronologique, M. MENSAH Gafan D. Adjé, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ENTREPRISE MEGADOM ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.998 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 juin 1995 sous le n° 10.712 chronologique, M. KETETCHE Kodjo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LA CONFIANCE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 5.999 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 juin 1995 sous le n° 10.713 chronologique, M. KLOUTSE Kodjo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets COGEREC ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.000 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 juin 1995 sous le n° 10.715 chronologique, M. ABALO Koami Kassa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ABALO & FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.002 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 juin 1995 sous le n° 10.716 chronologique, M. HOUNKPATI Edem Komlan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets VAV (VOTRE AUTO ET VOUS) ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.003 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 juin 1995 sous le n° 10.717 chronologique, M. GAVI Brice, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GAVI ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.004 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 juin 1995 sous le n° 10.718 chronologique, M. SOSSA Sétonji, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets HEBRON ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.005 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 juin 1995 sous le n° 10.719 chronologique, Mlle VANA-BINEY Adjovi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets PEACE COUTURE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.006 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 juin 1995 sous le n° 10.724 chronologique, M. SEGBE Koukouvi Amégavi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SAK TRADING ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.007 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juin 1995 sous le n° 10.725 chronologique, M. De SOUZA Kodjo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets C. A. T. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.008 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juin 1995 sous le n° 10.731 chronologique, M. RADJI Adétola Aminou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AMINOU ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.011 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juin 1995 sous le n° 10.732 chronologique, M. AGBAYISAH K. Messanvi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NEPSON ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.012 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juin 1995 sous le n° 10.732 chronologique, Mme AHOO-MEY-ZUNU S. Ayélé, née ATTIVI, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A. SENAME ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.013 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juin 1995 sous le n° 10.734 chronologique, Mme ATTISO Afua, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ALIME ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.014 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 avril 1995 sous le n° 10.735 chronologique, M. SALVAT Jean-Luc, a requis son immatriculation au registre de commerce de commerce sous l'enseigne « Ets TRANS TOGO SERVICES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.015 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 juin 1995 sous le n° 10.736 chronologique, M. VIGLO Kodjo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets COGETEC ». L'inscription a été faite au Livre I n° 6.016 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} août 1995 sous le n° 10.867 chronologique, M. SANVEE Manasse, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets M. IMPEX ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.004 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 août 1995 sous le n° 10.913 chronologique, M. BOUKARI Seilou Eliyassou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MALIKI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.041 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 août 1995 sous le n° 10.914 chronologique, M. BAKADI Komla Aboukiyem, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets BAKOA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.042 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 août 1995 sous le n° 10.915 chronologique, Mlle AGBE A. Kitiwa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AGBE LE PRINTEMPS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.043 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 16/08/95 sous le n° 10916 chronologique, Mlle TREDE Ayawoavi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "LE GARAGE AUTOHAUS KOCH GMBH". L'inscription a été faite au Livre I n° 7044 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 août 1995 sous le n° 10.917 chronologique, M. DOKUDJI Komlan Obloni, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GIEDIM ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.045 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 août 1995 sous le n° 10.921 chronologique, M. EUGENIE Rogèr François Gaston, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets EURGASION - TOGO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.046 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 août 1995 sous le n° 10.922 chronologique, M. VOITHOFER Antona, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TONI TOGO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.047 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 août 1995 sous le n° 10.923 chronologique, Mme NYAHO, née KWASI Akuavi Mieduwodji, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MONTEX ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.048 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 août 1995 sous le n° 10.924 chronologique, M. MIGNANOU Amégnagbo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets E.C.O. MIF ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.049 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 août 1995 sous le n° 10.925 chronologique, Mme TOMETY Ablavi, née N'DANU, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « LA PHARMACIE DES OLIVIERS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.050 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 août 1995 sous le n° 10.926 chronologique, M. OUTCHIRI Idrissou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MERGA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.051 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 août 1995 sous le n° 10.929 chronologique, M. KANLANFIYI Yendabrè, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets KANLAFEYI ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.052 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 août 1995 sous le n° 10.930 chronologique, M. AGBE-TIAFA Kossi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A. G. B. CIE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.053 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 août 1995 sous le n° 10.931 chronologique, M. ADOKO K. Agbékoyi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TRIANGLE CONSTRUCTEUR ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.054 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 août 1995 sous le n° 10.933 chronologique, Mlle SANOUSSI Safouratou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SATRACO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.056 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.935 chronologique, M. AKAMI Koffi Donkor, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ESP. E. D. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.057 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.938 chronologique, M. DOGBE Togbé Tronou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CABINET TRONOU ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.060 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.939 chronologique, Mme SYLVESTRE D. Enyonam, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets O.T.R.E.M.A. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.061 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.940 chronologique, M. TEKO Folli, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets UN PLUS UN ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.062 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.941 chronologique, M. YI SHEN YONG, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NING HONG ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.063 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1995 sous le n° 10.944 chronologique, M. AKIDJÉTAN Makisse, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ARCHINOVA INNOVATION ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.064 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1995 sous le n° 10.948 chronologique, M. KOUENE Sayi Kossi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets N. E. C. -B. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.065 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1996 sous le n° 10.949 chronologique, M. IDRISOU Assoumanou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets IDRISOU ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.066 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1995 sous le n° 10.950 chronologique, M. EGOUDEI Daoudou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DAODOU ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.067 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1995 sous le n° 10.951 chronologique, M. GOKA Messan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets WHITE SINOW ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.068 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1995 sous le n° 10.952 chronologique, Mme ATTIOGBE Kokui, née SOSSOU, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SOSSOU ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.069 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1995 sous le n° 10.953 chronologique, M. DAGADOU Kodjovi Ninyo Victor, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ABOFRACON CABOFRA COMMERCE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.070 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 août 1995 sous le n° 10.954 chronologique, M. AGBATSI Alaglo Koami, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets E.S.T.D.E.F. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.071 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 août 1995 sous le n° 10.955 chronologique, Mlle DERMAN Mouhobotou, épouse TCHEDRE, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets OCEAN ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.072 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 août 1995 sous le n° 10.956 chronologique, M. ADJEVINEGLOKPE Kpoti, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets M. S. A. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.073 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 août 1995 sous le n° 10.957 chronologique, M. KADALA N'Ganou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets B. E. C. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.074 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 août 1995 sous le n° 10.962 chronologique, M. NELSON John Nelson, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NELSON INTERNATIONAL ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.075 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 août 1995 sous le n° 10.966 chronologique, M. DRAMAMEH Bully, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DRAMMEH & FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.077 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 août 1995 sous le n° 10.969 chronologique, Mlle KEME Djimessa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets KEDJI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.080 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 août 1995 sous le n° 10.971 chronologique, M. KPEGBA Kudzo Agbesi Fadzi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « AGENCE K E O P S ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.081 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 août 1995 sous le n° 10.977 chronologique, M. AGBESSI Dosseh Sitou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CELESSI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.082 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 août 1995 sous le n° 10.980 chronologique, Mlle GIFFA Akouavi Assinsi, épouse AGUIAR, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LES A. A. A. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.085 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 août 1995 sous le n° 10.981 chronologique, M. SEMEDO Koffi Mawuna, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets S. C. S. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.086 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 septembre 1995 sous le n° 10.983 chronologique, M. BENIDA Ayeza Tchralo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets BENIDA ET FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.088 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 septembre 1995 sous le n° 10.984 chronologique, Mlle MALM Séla Ablavi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DOLCE VITA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.089 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 septembre 1996 sous le n° 10.986 chronologique, M. SALAME Gaby Kabalan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GIMEX ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.090 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 septembre 1995 sous le n° 10.993 chronologique, M. LOCCOH Kossi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AKPEDJENE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.096 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 septembre 1995 sous le n° 10.994 chronologique, M. LOGLO Yawo Tété, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TONEDI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 7.097 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 septembre 1995 sous le n° 10.999 chronologique, M. HOMAWOO Komi Malonsrongné, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets T. A. D. I. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.001 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 septembre 1995 sous le n° 11.000 chronologique, M. TASSOU Attar, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets E C O G E ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.002 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 septembre 1995 sous le n° 11.001 chronologique, M. LARE Damegare, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets C. A. D. A. T. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.003 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 septembre 1995 sous le n° 11.003 chronologique, M. HOUNKPATI Hoeninto, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets HOUNKPATI ET FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.005 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 septembre 1995 sous le n° 11.004 chronologique, M. DRAMMEH Musa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DRAMMEH MUSA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.006 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 septembre 1995 sous le n° 11.005 chronologique, M. GOUDJO Fogan Agbebavi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets FARMERS'S — SON ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.007 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 septembre 1995 sous le n° 11.010 chronologique, M. BODEY Massahoudou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets B O M A S ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.011 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 septembre 1995 sous le n° 11.011 chronologique, Mlle LOGOVI Mablégan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A. M. O. S. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.012 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 septembre 1995 sous le n° 11.013 chronologique, M. GIKINEH Seedy, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GIKINEH SEEDY & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.014 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 septembre 1995 sous le n° 11.014 chronologique, M. DURCHNACH A. Edem Kidjo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets BACH ET FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.015 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 septembre 1995 sous le n° 11.015 chronologique, M. DRAMMEH Sarja, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DRAMMEH SARJA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.016 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 septembre 1995 sous le n° 11.016 chronologique, M. KEBBEH Muhamed, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets KEBBEH MUHAMED & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.017 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 septembre 1995 sous le n° 11.017 chronologique, M. MONTAGNE Jean-François, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MONTAGNE JEAN-FRANÇOIS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.018 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.021 chronologique, M. BAH Saikou Amie, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets BAH AMI SAIKOU & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.019 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.022 chronologique, M. ADECHOQUAN Kossi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ADI — OIL ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.020 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.023 chronologique, M. TIDJANI Lassissi Ayawovi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GROUPE EL TIDJ ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.021 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.024 chronologique, M. KODJO M. Koku, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A. I. T. E. L. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.022 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.025 chronologique, M. ASSIMATA ALAYE Y. H. Pierre, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DIFTOLE & CIAF ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.023 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.026 chronologique, M. SALAOU FATAYI Aladey, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets F.A.T.A.S ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.024 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1995 sous le n° 11.027 chronologique, M. ODJEKADE Aiao, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SOURCE DE DIEU ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.025 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 septembre 1995 sous le n° 11.029 chronologique, M. DENKEY Hector Kangni, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GLOBAL INTERNATIONAL COMPANY ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.027 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 septembre 1995 sous le n° 11.030 chronologique, M. KOUHEN-HELALEH Isaak, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SANCO — TOGO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.028 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 septembre 1995 sous le n° 11.031 chronologique, M. CHENG Wai Pui Tomy, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets T. AND J. TOMY AND JACHSON ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.029 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 septembre 1995 sous le n° 11.033 chronologique, Mlle ALI Edoh Adjossa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets J. M. J. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.031 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 septembre 1995 sous le n° 11.034 chronologique, Mme MENSAH, née AWA Adjoa Nodjidjitowou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets KRYOFOOD ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.032 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 septembre 1995 sous le n° 11.035 chronologique, Mme TAKOUDA Yawa Essonana, née KAO, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets L'ABELLE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.033 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 septembre 1995 sous le n° 11.036 chronologique, M. SOS-SAH Vigoumidé Francis, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AFRIC — DIFFUSION ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.034 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 septembre 1995 sous le n° 8.035 chronologique, Mlle DUGBE Akossiwa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AUTOSUR ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.035 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 septembre 1995 sous le n° 11.038 chronologique, M. DRAVIE-ANAKPAN Atsu K. Amenyona, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ST SERGE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.036 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 septembre 1995 sous le n° 11.039 chronologique, M. AGBEKO KWBEKO T. Jameson, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CEMAT Indutrice ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.037 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 septembre 1995 sous le n° 11.041 chronologique, M. ANTHONY K. Dzigbodi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AUTO FOREST ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.039 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 septembre 1995 sous le n° 11.043 chronologique, M. DEVI Koffi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DEVI & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.040 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 septembre 1995 sous le n° 11.044 chronologique, M. AS-

SOGBAVI Komla Gaston, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ELAVAGNON ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.041 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 septembre 1995 sous le n° 11.045 chronologique, Mlle DOE Essi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LAST BORN CORP ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.042 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 septembre 1995 sous le n° 11.046 chronologique, M. HAGE Aédou Zikar, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MOUNA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.043 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 septembre 1995 sous le n° 11.049 chronologique, M. WUS-SINU Komlan Nabanoboè, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets EUROPA DISTRIBUTION ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.045 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 septembre 1995 sous le n° 11.050 chronologique, M. NAYO Kossi Adjéoda, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A. T. P. S. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.046 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 octobre 1995 sous le n° 11.053 chronologique, Mme SEWODO Akossiwa, épouse AMEGBLEAME, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DIEU LE VEUT ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.049 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 octobre 1995 sous le n° 11.054 chronologique, M. AGBOKOU Komlan Anani, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LE JOURDAIN ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.050 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 octobre 1995 sous le n° 11.055 chronologique, M. MABOUDOU Kouaovi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DEFIANCE TECHNOLOGIQUE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.051 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 octobre 1995 sous le n° 11.056 chronologique, M. WAGGEH Mohamadou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets COMMERCE-GENERAL IMPORT-EXPORT ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.052 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 octobre 1995 sous le n° 11.057 chronologique, M. TOGBO Edosse, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets BELLE DIFFUSION ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.053 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 octobre 1995 sous le n° 11.058 chronologique, M. ARMS-TRONG Kokou Mawunam, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets COGET-TEA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.054 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 octobre 1995 sous le n° 11.062 chronologique, M. TAKPARA Kondi Azoumaro, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LE GARAGE TAKPARA ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.056 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 octobre 1995 sous le n° 11.070 chronologique, M. AMETEPE Anumu, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MA PROS (MA PROSPERITE) ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.060 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 octobre 1995 sous le n° 11.071 chronologique, Mme AMAOU Essodolom, née TALLE, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A. MAPI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.061 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1995 sous le n° 11.074 chronologique, Mme MAMADOU, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AWA — BROTHERS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.062 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1995 sous le n° 11.075 chronologique, M. Amadou MOUSSA SEYDOU, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets K. S. A. U. T. O. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.063 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1995 sous le n° 11.076 chronologique, Mlle PETEY TATCHOBODOM Mazaco, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GENERAL STOCK ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.064 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 octobre 1995 sous le n° 11.079 chronologique, M. NOUGBLEGA Akouété Assou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NOBEL TRANS — TOGO ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.066 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 octobre 1995 sous le n° 11.082 chronologique, M. BILAO Riguim, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets EQUIPEMENT DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.069 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1995 sous le n° 11.086 chronologique, Mlle MES-SAN Afi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets M E S A F ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.071 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 octobre 1995 sous le n° 11.088 chronologique, M. BLIVI Adoté-Blim, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « CABINET D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES — IMPACT ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.072 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 octobre 1995 sous le n° 11.089 chronologique, Mlle LAWSON-DRAKEY Agbo Latrékayi Enyonam, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MEGGY STORE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.073 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 octobre 1995 sous le n° 11.092 chronologique, M. AMIDOU Mousabaudou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets IGBI RIMI ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.076 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 octobre 1995 sous le n° 11.093 chronologique, M. d'ALMEIDA ZOKI Komlan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ZOKI ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.077 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1995 sous le n° 11.094 chronologique, M. NAMBOURI, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ECHO DU MONDE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.078 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1995 sous le n° 11.096 chronologique, M. TAGBA Tiguèganawé, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TAGBA ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.080 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1995 sous le n° 11.097 chronologique, M. DJIBRIL Yahouza, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DJIBRIL ET FRÈRES ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.081 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1995 sous le n° 11.100 chronologique, M. ASSENDAHI Kokou Nicaise, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ASSEND ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.082 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 octobre 1995 sous le n° 11.002 chronologique, M. LAWSON Laté Afeké Yawo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets HORIZON 3J ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.083 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 octobre 1995 sous le n° 11.112 chronologique, M. Da SILVEIRA Adjé, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A. — DA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.091 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 octobre 1995 sous le n° 11.113 chronologique, M. AGBODJAN Prince Labité, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ENTREPRISE MODERNE LA PROVIDENCE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.092 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1995 sous le n° 11.116 chronologique, M. ONWUKWE Ndukwe Kenneth, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets KEN-CO TRADING COMPANY ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.094 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1995 sous le n° 11.117 chronologique, M. KOUMAGLO Kokouvi Gbessimide, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ALPHA SYSTEME ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.095 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1995 sous le n° 11.120 chronologique, M. SAIBOU Oumarou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SAIBOU OUMAROU ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.098 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1995 sous le n° 11.121 chronologique, M. AWUDZA Kokouvi Agbenyo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AKA & FILS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.099 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1995 sous le n° 11.124 chronologique, Mlle TONOU Sueto, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NEW PARADISE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.102 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1995 sous le n° 11.130 chronologique, Mlle LOKO Edmonde Clotide Akouavi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LA GRACE DE J.C. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.106 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1995 sous le n° 11.132 chronologique, M. DAVI Y. Jean-Paul, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SMEB ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.108 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1995 sous le n° 11.133 chronologique, M. ONWUKA N. Onwuka, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets JOCELIN INC ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.109 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1995 sous le n° 11.135 chronologique, M. DAOUDA Issa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ISSA DAOUDA ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.111 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 octobre 1995 sous le n° 11.136 chronologique, M. QUSMAN SOULEY Moussa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MOUSSA & FRERES ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.112 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 octobre 1995 sous le n° 11.137 chronologique, M. DJOBO Siba, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DJOBO & FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.113 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 octobre 1995 sous le n° 11.139 chronologique, M. AMEGAKPO Koku Sengo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets C. E. C. O. ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.115 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 octobre 1995 sous le n° 11.140 chronologique, Mme ABBEY Akuavi, née AFEGBEDZI, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets J. E. S. S. ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.116 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 novembre 1995 sous le n° 11.147 chronologique, M. AZE Yawovi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AZE ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.121 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 novembre 1995 sous le n° 11.148 chronologique, M. KISSAO Esso, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ESSO ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.122 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 novembre 1995 sous le n° 11.154 chronologique, M. AMOUZOUVI-KPONGBE Gbehamedo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TRANS-INTER CO ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.124 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 novembre 1995 sous le n° 11.155 chronologique, M. AMEMADO Mawuto Komi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CODIFCO INTERNATIONAL COMPTOIR INTERNATIONAL DE DIFFUSION COMMERCIALE ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.125 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 novembre 1995 sous le n° 11.156 chronologique, M. OFOR Friday Njoku, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets KAPEQ CO LTD ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.126 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 novembre 1995 sous le n° 11.160 chronologique, M. KETEMEPY Ayawovi Dzifa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LEON ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.130 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 novembre 1995 sous le n° 11.165 chronologique, M. YAYA Youssif, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets YOUSSEF ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.133 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 novembre 1995 sous le n° 11.167 chronologique, M. NDUKWE Kalu Michael, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets KONA COMMERCIAL ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.134 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1995 sous le n° 11.174 chronologique, M. AGBA Napo Tchandikou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A. A. C. I. ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.139 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1995 sous le n° 11.177 chronologique, M. NDUKA Kalu Onwuka, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SELINA OVERSEAS COMPANY ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.142 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1995 sous le n° 11.179 chronologique, M. AGBO Koko Fagnon Seménu, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets UCT ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.143 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 novembre 1995 sous le n° 11.180 chronologique, M. HOMAWOO Ayao Toby, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets H. T. Z. ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.144 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 novembre 1995 sous le n° 11.181 chronologique, Mme KOUESAN Yayra E., née JOHNSON, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ELEGANCIA SHOP ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.145 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 novembre 1995 sous le n° 11.187 chronologique, Mlle JOHNSON Ginah Ablamba, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LE DEFI ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.150 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 novembre 1995 sous le n° 11.188 chronologique, M. LOYI Akoété Damawouzan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets L. A. D. & FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.151 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 novembre 1995 sous le n° 11.189 chronologique, M. A-GUIM Ernest B. Awetokiname, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LA-ROUSSE ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.152 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 novembre 1995 sous le n° 11.191 chronologique, M. KOU-MAKO Adjéoda, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TIE — KST ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.154 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 novembre 1995 sous le n° 11.195 chronologique, M. MALAZOUE Tin Essolakina, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets P R E M A ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.156 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 novembre 1995 sous le n° 11.196 chronologique, M. GOU-DEAGBE Sassou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NATFANCE ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.157 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 novembre 1995 sous le n° 11.206 chronologique, M. DJAN-KALE Kossassi A. Mawuena, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CARE-CABE ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.163 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 novembre 1995 sous le n° 11.207 chronologique, M. NA-JEM Fouad, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets C H I B A S ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.164 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 novembre 1995 sous le n° 11.208 chronologique, M. ANKHRAH Kossi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets HAPPY DAY ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.165 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 novembre 1995 sous le n° 11.209 chronologique, M. LEG-BEDZE Koffi Enam, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets RENOUEAU ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.166 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 novembre 1995 sous le n° 11.210 chronologique, M. OURO-GBELE Sabany, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets TCHAAOUDJO ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.167 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1995 sous le n° 11.216 chronologique, M. BOUARTIFAROUKOU, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ADJAA-SOO ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.172 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1995 sous le n° 11.217 chronologique, M. SHETH SHASHIKANT Pra Nial, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets GALAXY ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.173 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1995 sous le n° 11.219 chronologique, M. Kangni FOLLY-BEBE, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets E T T C C ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.175 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 novembre 1995 sous le n° 11.226 chronologique, M. LEK-WUWA Akai John, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ALA-UKWU INVESTMENTS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.179 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 novembre 1995 sous le n° 11.231 chronologique, M. DAHOU Kossi Psse, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A F R I N ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.184 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 novembre 1995 sous le n° 11.238 chronologique, Mlle AGBELI Atsufoe, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets BONNE COUTURE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.189 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 novembre 1995 sous le n° 11.239 chronologique, Mme AHADJIE Akuwa, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets G.G.A.D.D. ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.190 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 novembre 1995 sous le n° 11.247 chronologique, Mme ALI-PUI Apédoh Améyo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets CHAM'S ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.194 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 novembre 1996 sous le n° 11.250 chronologique, M. SUPPEY Komlan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets THE SUPPEYS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.196 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 novembre 1995 sous le n° 11.253 chronologique, Mlle NAS-SIF Akuavi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ST CHARBEL ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.199 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} décembre 1995 sous le n° 11.255 chronologique, M. GLIKOU Ekoué, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets A G P ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.201 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} décembre 1995 sous le n° 11.257 chronologique, M. DJOBO Wakilou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ROYAL DISTRIBUTION ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.203 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 décembre 1995 sous le n° 11.262 chronologique, Mlle ISSIFOULERA Blandine, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ISSIFOULERA BLANDINE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.205 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 décembre 1995 sous le n° 11.263 chronologique, M. ABOSSE Kodjo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets FREE WAY ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.206 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 décembre 1995 sous le n° 11.266 chronologique, M. BOURKARI Bouraïma, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ELETRONIC & TELECOM ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.208 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 décembre 1995 sous le n° 11.268 chronologique, M. ADZA Boumekpo Kofi, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ENCORE ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.209 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 décembre 1995 sous le n° 11.270 chronologique, Mlle EKUE Julienne, née TONGA YMGA, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets INTERNATIONAL BUSINESS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.211 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 décembre 1995 sous le n° 11.280 chronologique, Mlle BAGNAH-GANON N'la Ayala, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets LA BOULANGERIE PATISSERIE (NELLY'S) ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.218 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 décembre 1995 sous le n° 11.281 chronologique, M. de SOUZA Ayao, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SABBAS AND SONS ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.219 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 décembre 1995 sous le n° 11.282 chronologique, Mlle AMENOU Adakou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets AMEDAK ». L'inscription a été faite au Livre I n° 8.220 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 décembre 1995 sous le n° 11.283 chronologique, M. TOULAN-BAMEZON Folly Venononyo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets VENYO ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.221 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1995 sous le n° 11.293 chronologique, M. EQUAGOO Komla Dzodzoe, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets VICK AND JOY ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.226 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1995 sous le n° 11.294 chronologique, M. SEYDOU Adamou, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets SEYDOU ADAMOU ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.227 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1995 sous le n° 11.297 chronologique, Mme NIPABI P.P. Adjoua, épouse ADEDIRAN-OBATERU, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets OUBOUE ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.230 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1995 sous le n° 11.300 chronologique, M. LOUBANI Jamilhassan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets ROYAL PHOTO ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.233 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1996 sous le n° 11.302 chronologique, Mme KEOULA Nathalie Vladmirouna, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets NATO ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.234 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1995 sous le n° 11.303 chronologique, M. DOH Kodzo Mokpokpo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets VAPO PLUS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.235 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1996 sous le n° 11.305 chronologique, M. MISSEOU Folly Follygan, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets MISSEOU ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.237 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1996 sous le n° 11.306 chronologique, M. MESSAN-KLO Anani, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets JANANI-SAI ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.238 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 décembre 1996 sous le n° 11.314 chronologique, M. DOGBE Kokou Nyématsrowo, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets DOGBE ET FILS ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 8.240 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 avril 1995 sous le n° 10.593 chronologique, M. KONLANI Koumbondi Lari, a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets Koba ». L'inscription a été faite au Livre 1 n° 5.918 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 août 1999 au Registre Chronologique N° 14740, Mme d'ALMEIDA et Monsieur PADONOU ont requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE" (T.P.S.). L'inscription a été faite au Livre 3 N° 2 221 Analytique.

**Pour Inscription et Avis
Le Greffier en Chef
Sina T. DJOUA**

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

N° 268/MIS-SG-APA-PC du 18/03/97

Dénomination : "GROUPE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL" (G.A.D.E.L.)

Siège : LOME - TOGO

Buts : — Sensibiliser, animer et aider à l'organisation de la population déshéritée à participer à son auto-promotion ;
— Promouvoir la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières aux plans local, national et international ;
— Concevoir et réaliser avec les communautés de base des programmes et projets d'équipement et de production.

Lomé, le 18 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Séyi MEMENE

N° 221/MIS-SG-DAPSC-DSC du 5 mars 1999

Dénomination : « Groupement d'Éleveurs de Bovins de Norgawane » (G.E.B.N.)

Siège : — Niamtougou — Togo

Buts : — Unir les éleveurs de Niamtougou et des autres localités, et d'entretenir des relations étroites entre les éleveurs de Niamtougou et ceux des autres localités, d'aider au développement rationnel de leurs activités et de défendre les intérêts de ses membres tant sur le plan économique que social.

Lomé, le 5 mars 1999

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité

Général Seyi MEMENE

N° 222/MIS-SG-DAPSC-DSC du 5 mars 1999

Dénomination : « Association des Etudiants et Stagiaires pour le Développement du Canton d'Agoulou » (A.E.S.D.C.A.)

Siège : — Lomé — Togo

Buts : — Concevoir des projets de développement à soumettre aux bonnes volontés en vue de leur réalisation ;
— Elaborer des méthodes qui puissent permettre d'apprendre à se prendre en charge ;
— Lutter contre l'analphabétisme ;
— Développer chez ses membres le sens de la solidarité l'intérêt pour la chose publique et l'amour pour le bien public ;
— Favoriser des jumelages avec des cantons des pays africains, européens et asiatiques.

Lomé, le 5 mars 1999
Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité

Général Seyi MEMENE

N° 412/MIS-SG-DAPSC-DSC du 6 avril 1999

Dénomination : « Agence Togolaise de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie » (A.T.E.M.E.)

Siège : — Lomé — Togo

Buts : — Développer, approfondir et promouvoir au niveau national tous les procédés et les moyens scientifiques qui permettent une gestion plus rationnelle de l'énergie d'une part et des économies sensibles d'énergie d'autre part ;

— Développer, approfondir et promouvoir au niveau national tous les procédés et les moyens scientifiques et techniques qui permettent l'insertion harmonieuse de l'homme dans son environnement d'une part et une gestion des déchets d'autre part.

Lomé, le 6 avril 1999
Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 429/MIS-SG-DAPSC-DSC du 8 avril 1999

Dénomination : « Coopérative Odjoubo »

Siège : — Atakpamé (P/Ogou) — Togo

Buts : — Développer le monde féminin ;
— Assurer l'alphabétisation de la femme tant en milieu urbain que rural ;
— Instruire et éduquer la jeune fille scolarisable ou scolarisée ;
— Améliorer les conditions de vie et de travail de la femme ;
— Oeuvrer à l'épanouissement de la femme et de la jeune fille.

Lomé, le 8 avril 1999

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 479/MIS-SG-DAPSC-DSC du 16 avril 1999

Dénomination : « Femme et Monde Rural » (F.M.R.)

Siège : — Lomé — Togo

Buts : — Combattre l'inégalité qui existe entre les sexes dans le monde rural ;
— Restaurer la dignité de la femme paysanne ;
— Sensibiliser la femme paysanne sur son devoir, mais aussi ses droits ;
— Faire comprendre à toutes les femmes du Togo, la nécessité de faire sienne les problèmes des femmes dans le monde rural ;
— Promouvoir le bien-être matériel de la femme paysanne.

Lomé, le 16 avril 1999

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 488/MIS-SG-DAPSC-DSC du 16 avril 1999

Dénomination : « Comité d'Action pour la Coopération Internationale de l'Epanouissement de la Jeunesse » (C.A.C.I.E.J.)

Siège : — Lomé — Togo

- Buts :** — Promouvoir l'amitié, la fraternité et la coopération internationale entre les jeunes Africains d'une part et les jeunes du monde d'autre part ;
- Lutter contre la manipulation de conscience et la corruption des jeunes sous toutes ses formes et d'où qu'elles viennent ;
 - Proscrire au sein de la jeunesse : l'oisiveté, la délinquance, la prostitution, l'usage de la drogue, la haine tribale et la discrimination raciale ;
 - Stimuler chez les jeunes, l'esprit de créativité, d'initiative, de bénévolat et de volontariat.

Lomé, le 16 avril 1999
Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 500/MIS-SG-DAPSC-DSC du 16 avril 1999

Dénomination : « Nature et Vie »

Siège : — Lomé — Togo

- Buts :** — Former des formateurs ou membres de l'ONG sur les méthodes et ressources naturelles à l'aide des réunions, de documents, d'exposés suivis de débats et en cas de besoin avec le concours de personnes-ressources ;
- Cultiver toutes sortes de plantes alimentaires et médicinales, faire toutes sortes d'élevages ;
 - Produire des médicaments à base de plantes avec les précautions pharmaceutiques requises ;
 - Encourager les recherches botaniques, phytothérapeutiques et pharmacologiques.

Lomé, le 16 avril 1999
Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 505/MIS-SG-DAPSC-DSC du 16 avril 1999

Dénomination : « Association des Conducteurs pour l'Appel à l'Islam » (A.C.A.I.)

Siège : — Sokodé — Togo

- Buts :** — Eduquer et informer les conducteurs, les sensibiliser pour leur contribution sur le développement de la nation et surtout sur la promotion de la communauté islamique ;
- Lutter contre l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue et tout autre stupéfiant ;

- Lutter contre la déformation du Saint Coran, la désinformation, la calomnie, la diffamation, la polygamie outrageuse, la mauvaise pratique de l'islam, le vol, le mensonge et enfin la prostitution ;
- Oeuvrer pour l'aide aux indigents, aux pauvres, aux sinistrés, aux orphelins et la solidarité entre les hommes sans distinction de religion.

Lomé, le 16 avril 1999

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 507/MIS-SG-DAPSC-DSC du 16 avril 1999

Dénomination : « KOLPING — TOGO »

Siège : — Lomé — Togo

- Buts :** — Rendre ses membres et les jeunes en général, capables de faire leur preuve comme chrétiens dans le monde et dans leur profession, dans leur foyer et dans leur famille locale, au sein de l'Eglise, de la société prise dans son ensemble et l'Etat ;
- Se mettre au service de ses membres, de la jeunesse et plus encore au service de la société ;
 - Promouvoir le bien-être général dans un esprit chrétien par une participation active de ses membres à l'échelon individuel et collectif et aider continuellement à renouveler et rendre plus humaine la société.

Lomé, le 16 avril 1999

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 508/MIS-SG-DAPSC-DSC du 16 avril 1999

Dénomination : « Association Initiatives Créatrices d'Emplois » (I.C.E.)

Siège : — Lomé — Togo

- Buts :** — Contribuer à la création d'emplois au Togo ;
- Développer les zones rurales par la création d'unités génératrices d'emplois au Togo ;
 - Concevoir des micro-projets viables et peu coûteux par des technocrates de différents corps de métiers en activités ou admis à la retraite.

Lomé, le 16 avril 1999

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 510/MIS-SG-DAPSC-DSC du 16 avril 1999**Dénomination : « Cellule Université Entreprise » (C.U.E.)****Siège : — Lomé — Togo**

- Buts :** — Mieux faire connaître le potentiel de formation des jeunes diplômés et leur rentabilité à tous les niveaux ;
- Entreprendre et organiser des cycles de préparation à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés togolais ;
 - Oeuvrer davantage pour l'offre d'emploi, de travail temporaire pour les étudiants, jobs de vacances, stages bénévoles, mais monnayant des attestations de stage-insertion professionnelle ;
 - Définir des « savoir faire » transférables vers les entreprises, mais aussi les collectivités locales et les ONG.

Lomé, le 16 avril 1999
 Le Ministre de l'Intérieur
 et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 514/MIS-SG-DAPSC-DSC du 16 avril 1999**Dénomination : « Assistance et Développement Culturel avec l'Afrique » (A.D.C.A.)****Siège : — Lomé/Agoènyivé au quartier Démakpoè, BP 80003 (Lomé) — Togo**

- Buts :** — Apporter une assistance aux personnes séropositives et aux malades en leur fournissant du réconfort, du matériel sanitaire et des produits de premières nécessités ;
- Donner des conseils et soutien aux femmes seules, des formations aux jeunes filles nécessiteuses ;
 - Vulgariser la médecine traditionnelle comme complément de la médecine moderne en dehors de l'Afrique.

Lomé, le 16 avril 1999
 Le Ministre de l'Intérieur
 et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

N° 809/MISD-SG-DAPSC-DSC du 26 juillet 1999**Dénomination : « Fondation la Royale Croix Verte — Togo »****Siège : — Lomé — Togo**

- Buts :** — Mobiliser la jeunesse des deux sexes en vue de lui apprendre à se prendre en charge ;

- Promouvoir le patrimoine culturel africain et togolais ;
- Aider l'individu à s'intégrer dans le processus de développement global ;
- Lutter pour la santé pour tous ;
- Promouvoir le tourisme.

Lomé, le 26 juillet 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 811/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27 juillet 1999**Dénomination : « Association Internationale des Jeunes Affairistes Chrétiens » (A.I.J.A.C.)****Siège : — Lomé — Togo**

- Buts :** — Atteindre dans le monde entier, les jeunes et établir ce mouvement dans chaque nation du monde ;
- Soutenir, quoi qu'indépendant, avec les autres corps chrétiens de manière spirituelle, sociale, économique, le bien-être du pays et maintenir la paix pour la gloire de Dieu.

Lomé, le 27 juillet 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 822/MISD-SG-DAPSC-DSC du 28 juillet 1999**Dénomination : « RADIO MARIA → TOGO ».****Siège : — Lomé — Togo**

- Buts :** Promouvoir par tous les moyens la diffusion du message évangélique de joie, d'amour et d'espérance selon l'esprit de l'enseignement de l'Eglise Catholique.

Lomé, le 28 juillet 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 826/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29 juillet 1999**Dénomination : « Mission Service Amical ».****Siège : — Lomé — Togo**

- Buts :** — Accomplir le mandat divin de notre Seigneur Christ conformément aux textes des Evangiles ;

- Contribuer au développement global et participatif de l'homme ;
- Améliorer la qualité de vie des populations.

Lomé, le 29 juillet 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 827/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29 juillet 1999

Dénomination : « Ecole Transcendantaliste Universelle du Togo » ((E.T.U. — Togo).

Siège : Lomé — Togo

- Buts* : — Diffuser des cours d'Esotérisme Chrétien, dispensés par la Escuela Transcendantalista Universal (ETU), en vue de contribuer à la formation d'Hommes Pacifiques, pleinement conscients de leurs potentialités, pour un Monde plus Harmonieux.

Lomé, le 29 juillet 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 837/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29 juillet 1999

Dénomination : « Action et Humanité » (A.H.)

Siège : Lomé — Togo

- Buts* : — Lutter contre l'analphabétisme en créant des infrastructures scolaires de base ;
 — Organiser des cours du soir en vue de l'amélioration du niveau des jeunes et adultes ;
 — Réhabiliter des sinistrés.

Lomé, le 29 juillet 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 838/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30 juillet 1999

Dénomination : « Comité-Jeunesse de Somdina-Karè pour le Développement » (CO.JE.S.-KA.D.)

Siège : Lomé — Togo

- Buts* : Constituer un canal de contact permanent entre les jeunes originaux de Somdina-Karè résidant à

Lomé et rechercher par des moyens appropriés le mieux-être de la population du village Karè.

Lomé, le 30 juillet 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 839/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30 juillet 1999

Dénomination : « N'KOTCHOYEM ».

Siège : Sokodé — Togo *

- Buts* : — Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des individus et des familles ;
 — Participer à mieux faire respecter le droit fondamental de toutes les femmes, de tous les hommes et de tous les jeunes ;
 — Informer sur les aspects pratiques de la sauvegarde et de la promotion de la Santé des individus et des communautés.

Lomé, le 30 juillet 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 840/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30 juillet 1999

Dénomination : « Eglise de l'Ascension du Christ du Togo » (EDITION 1984).

Siège : Lomé — Togo

- Buts* : — Enseigner l'importance d'une vie chrétienne victorieuse de tous les jours, toutes les Saintes Ecritures étant la règle de conduite ;
 — Construire des Ecoles Primaires et Lycées Techniques, des Hôpitaux et des Ecoles Pastorales ;
 — Visiter les prisonniers ;
 — Etablir des Eglises partout au Togo.

Lomé, le 30 juillet 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 841/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30 juillet 1999

Dénomination : « Eglise Evangélique Internationale du Christ ».

Siège : Lomé — Togo

- Buts* : — Prêcher la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ dans le monde entier ;

- Evgngéliser en plein air, dans les maisons, dans les Eglises et par les médias pour annoncer le salut aux âmes perdues ;
- Intercéder en vue d'empêcher toute destruction de ce pays ;
- Enseigner à tous les Togolais la vérité et la grâce de l'Evangile.

Lomé, le 30 juillet 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 842/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30 juillet 1999

Dénomination : « Confrerie Spirituelle du Christ » (Temple du Sauveur).

Siège : Lomé — Togo

- Buts* :
- Regrouper toutes les personnes sans distinction de sexe, de race, d'ethnie, ayant la foi en un seul Dieu et en Jésus-Christ comme sauveur de l'humanité ;
 - Convertir par un système d'évangélisation, tous ceux qui ont des croyances contraires, tout en respectant la liberté d'opinion de chacun d'eux ;
 - Leur donner une éducation chrétienne conformément à la doctrine du Seigneur Jésus-Christ contenue dans la Sainte Bible ;
 - Créer les Eglises des fidèles.

Lomé, le 30 juillet 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 853/MISD-SG-DAPSC-DSC du 2 août 1999

Dénomination : « Association Togolaise pour le Développement de l'Energie Solaire » (A.T.O.D.E.S.).

Siège : Agbodrafo (P/Lacs) — Togo

Buts : Contribuer au développement du Togo par la promotion de l'énergie solaire.

Lomé, le 2 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 854/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3 août 1999

Dénomination : « Mouvement International du Message du Dernier Prophète » (International Khatmunnubwat Mouvement — Togo) (IKM — Togo).

Siège : Lomé — Togo

- Buts* :
- Créer une association croyante nourrie d'amour et de solidarité ;
 - Cultiver l'esprit de volontariat et de bénévolat agissant pour réaliser les bienfaits collectifs et communautaires ;
 - Créer un environnement sain où peuvent vivre des hommes, des femmes, des enfants unis par la foi, l'amour et la justice.

Lomé, le 3 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 843/MISD-SG-DAPSC-DSC du 2 août 1999

Dénomination : « Association pour la Promotion de l'Education au Togo » (A.P.E.T.).

Siège : Kpalimé (P/Kloto) — Togo

Buts : Réunir de bonnes volontés capables de mobiliser des ressources et mettre en commun leurs expériences en vue de promouvoir au Togo, l'initiative privée dans le domaine de l'éducation de base.

Lomé, le 2 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 858/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3 août 1999

Dénomination : « FLORAISON ».

Siège : Lomé — Togo

Buts : Aider les personnes à atteindre le bien-être en vivant en harmonie avec tout ce qui les entoure.

Lomé, le 3 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 870/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5 août 1999

Dénomination : « Programme d'Action pour le Développement des Communautés de Base » (P.A.D.E.C.).

Siège : Bassar (P/Bassar) — Togo

Buts : Aider à l'amélioration des conditions de vie des populations en général et celles des communautés de base en particulier à travers des actions à caractère économique, social et d'intérêt collectif de micro-projets.

Lomé, le 5 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 871/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5 août 1999

Dénomination : « Centre de Méditation et de Recherche sur le Saint Coran » (C.M.R.S.C.).

Siège : Lomé — Togo

Buts : — Favoriser l'étude, la recherche et la compréhension du Saint Coran et les Hadis du Prophète Mohamed ;
— Développer l'esprit de fraternité et de solidarité entre les membres ;
— Favoriser l'expansion socio-culturelle des membres et des non membres par la tenue des ateliers et forum sur la signification des écritures Saintes ;
— Permettre une plus grande connaissance de la doctrine de l'Islam par l'échange d'information avec les Associations sœurs à travers la nation musulmane (Al Umna).

Lomé, le 5 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 872/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5 août 1999

Dénomination : « LE PAYSAN ».

Siège : Lomé — Togo

Buts : — Alléger les souffrances dues à la pauvreté ;
— Réduire l'exode rural par l'auto-emploi rural ;
— Pourvoir les milieux ruraux nécessiteux en produits génériques notamment les médicaments ;

— Lutter contre l'analphabétisme, l'ignorance et la procréation anarchique qui sont sources de pauvreté.

Lomé, le 5 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 873/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5 août 1999

Dénomination : « Association Togolaise pour la Survie de l'Enfance » (A.T.S.E.).

Siège : Lomé — Togo

Buts : — Lutter contre la mortalité infantile, l'ignorance et l'analphabétisme ;
— Promouvoir et faire respecter les droits et devoirs de l'enfant ;
— Lutter contre la faim et la soif dans les régions touchées par la sécheresse.

Lomé, le 5 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 879/MISD-SG-DAPSC-DSC du 9 août 1999

Dénomination : « Mission Awana — Togo ».

Siège : Lomé — Togo

Buts : — Evangéliser des jeunes gens en vue de leur salut par la foi en Jésus-Christ ;
— Eduquer et former des jeunes gens sauvés pour servir Dieu, la Nation et leur Communauté.

Lomé, le 9 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 880/MISD-SG-DAPSC-DSC du 9 août 1999

**Dénomination : « Centre de Promotion d'Elevage et de Formation Agricole » (C.P.E.F.A.)
" LA PROVIDENCE ".**

Siège : Affem Tchimbou (P/Tchamba) — Togo

Buts : — Susciter et encourager l'esprit d'élevage auprès du public togolais ;
— Améliorer la race bovine existante par l'introduction de la race Borgou ;

- Produire et livrer des bœufs de trait aux agriculteurs pour la traction animale ;
- Former des agriculteurs en culture attelée ;
- Procéder à l'embouche bovine ;
- Expérimenter et encourager la production biologique ;
- Apprendre aux agriculteurs la fabrication du fumier de ferme.

Lomé, le 9 août 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 881/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10 août 1999

Dénomination : « Mission Méthodiste Coréenne au Togo ».

Siège : Lomé — Togo

- Buts :**
- Promouvoir l'Evangile de Jésus-Christ ;
 - Promouvoir le bien-être spirituel, économique et social de ses membres ;
 - Délivrer toutes les âmes de l'emprise du diable, des puissances des ténèbres et de toute obsession démoniaque, mondaine ou charnelle ;
 - Former et affermir les convertis dans le but de leur concrétisation, de leur sanctification en vue d'un vivant témoignage à la gloire de Dieu ;
 - Evangéliser tout le Togo et le monde entier.

Lomé, le 10 août 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 886/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12 août 1999

Dénomination : « Camp de Prière Sitsope ».

Siège : Lomé — Togo

- Buts :**
- Venir en aide aux personnes en difficulté d'ordre spirituel, physique, moral ou psychique par le jeûne et la prière et sous l'onction du Saint Esprit pour que Dieu accorde la délivrance et la guérison à tous ceux qui sont malades, à tous ceux qui veulent être délivrés de l'emprise de satan.

Lomé, le 12 août 1999
 Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 891/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13 août 1999

Dénomination : « Mouvement d'Action Sociale pour l'Épanouissement de l'Humanité » (M.A.S.E.H.).

Siège : Atakpamé (P/Ogou) — Togo

- Buts :**
- Apporter sa contribution pour la promotion des initiatives communautaires en mobilisant les jeunes pour la création d'Associations villageoises ;
 - Développer chez l'homme rural le sens du respect de l'environnement animal, végétal et voire humain ;
 - Entreprendre des actions et initier ainsi des projets susceptibles de freiner l'exode rural et la délinquance juvénile ;
 - Promouvoir une politique d'amélioration de la condition de la Femme rurale en mettant l'accent sur les activités génératrices de revenus ;
 - Organiser des moyens de lutte contre l'analphabétisme et les grandes endémies dans les milieux ruraux et urbains.

Lomé, le 13 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 953/MISD-SG-DAPSC-DSC du 26 août 1999

Dénomination : « Coopération des Jeunes Pionniers International » (C.J.P.L.).

Siège : Lomé — Togo

- Buts :**
- Motiver les jeunes chômeurs à initier des activités génératrices de revenus ;
 - Apporter une assistance sociale aux artisans, artistes scolaires, handicapés, paysans et aux personnes démunies en général.

Lomé, le 26 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 959/MISD-SG-DAPSC-DSC du 26 août 1999

Dénomination : « Association pour la Promotion de la Jeune Fille Handicapée » (A.P.J.F.H.).

Siège : Lomé — Togo

- Buts :**
- Former la jeune fille handicapée ;
 - Créer des Ecoles, des Jardins d'Enfants et des Centres d'Alphabétisation ;
 - Lutter contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le SIDA.

Lomé, le 26 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
 de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 962/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27 août 1999**Dénomination : « Perspectives Actions Utiles » (P.E.A.U.).****Siège : Lomé — Togo**

Buts : — Assurer dans le domaine de l'aide au développement et l'aide à l'insertion sociale à partir des stratégies d'actions face aux problèmes de société pour promouvoir la qualité de la vie ;

— Assurer à toute la Communauté par-là à toute personne humaine un niveau de bien-être auquel aspirent tous les Hommes et lutter contre l'analphabétisme et la faim ;

— Eduquer les populations en matière d'hygiène de vie, de promotion de la santé familiale, d'alphabetisation, d'économie domestique et d'initiatives génératrices de revenus ;

— Conduire des programmes de lutte contre le tabagisme, les drogues, les MST dont le SIDA.

Lomé, le 27 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 912/MISD-SG-DAPSC-DSC du 18 août 1999**Dénomination : « Association pour l'Auto-Développement de l'Avé » (A.P.A.D.A.).****Siège : Kévé (P/Avé) — Togo**

Buts : Amener les communautés de base de l'Avé à prendre en charge à différents niveaux, l'action à mener en vue de promouvoir par elles-mêmes et pour elles-mêmes leur développement économique, social et culturel de façon durable et équitable.

Lomé, le 18 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 980/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30 août 1999**Dénomination : « Association Dieu n'est pas Loin » (A.D.L.).****Siège : Lomé — Togo**

Buts : — Travailler pour la propagation de la Parole divine, l'entraide, la réinsertion des sinistrés par :

— la vulgarisation de l'amour, de l'entraide et de la tolérance à travers la connaissance de Dieu,

— la réflexion sur les grands fléaux sociaux qui sont pour nous : sinistrés sociaux (orphelins, veufs), grands fléaux (prostitution, SIDA, dégradation des mœurs),

— la création des clubs d'entraide et de réinsertion dans les localités.

Lomé, le 30 août 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 987/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1^{er} septembre 1999**Dénomination : « Fondation Temple des Enfants de Dieu » (F.T.E.D.).****Siège : Lomé — Togo**

Buts : Encourager et stimuler la propagation de l'Evangile du Seigneur Jésus-Christ.

Lomé, le 1^{er} septembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 989/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1^{er} septembre 1999**Dénomination : « Eglise Parole de Vie du Togo ».****Siège : Lomé — Togo**

Buts : Ramener l'homme à la connaissance parfaite de Dieu son Créateur et de préparer les fidèles pour la seconde venue de Jésus-Christ.

Lomé, le 1^{er} septembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Akawilou Sizing WALLA

N° 888/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/8/99**Dénomination : "AFRIQUE DEVELOPPEMENT SANS FRONTIERES" (A.D.S.F.)****Siège : LOME - TOGO****Buts : La promotion Sociale Protection de l'environnement.**

Lomé, le 12 Août 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général Akawilou Sizing WALLA

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 7 855 de la République togolaise, vol. XL, Fo 119 appartenant à M. ANTHONY Emile, agent commercial de la UAC, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 8038 de la République togolaise, vol. XLI, Fo 103 appartenant à M. François BRUNO, agent d'administration, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 11 274 de la République togolaise, vol. 57, Fo 130 appartenant à M. AZIGLOSSOU Edoh Emile, agent de Constatation des Douanes en retraite, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 5 082 de la République togolaise, vol. 26, Fo 157 appartenant à Mme Justine KUADJOVIH, née BENTHO, revendeuse, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 11 000 inséré au livre foncier de la République togolaise, vol. LX, Fo 41 et du certificat d'inscription hypothécaire y afférent appartenant à M. AKPAMÁ Habel, fonctionnaire en retraite, demeurant à Kpalimé (P/ Kloto).

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 1093 de la République togolaise vol. VI Fo 167 appartenant aux héritiers de feu Abbey Mitchihoun, immeuble sis à Anèho, quartier Flamany.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 5667 inséré au Livre foncier de la République Togolaise, Vol. XXIX, F° 137, appartenant à Mme Augustine Sonagnon Atindokpo, commerçante demeurant à Cotonou, veuve de M. Augustin Dadjo.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 3108 inséré au Livre foncier du Territoire du Togo, Vol. XVI, F° 186, appartenant à M. Etienne Sant-Anna, ajusteur à la retraite demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 11 492 de la République togolaise, vol. 58, Fo 147 appartenant à M. EKOUEVI K. Gilbert, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 13 192 de la République togolaise, vol. LXVII, Fo 45 appartenant à M. ATTISSO Sedi, commerçant, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 9 653 de la République togolaise, vol. XLIX, Fo 115 appartenant à M. YAYA Ayéva, agent de banque, demeurant et domicilié à Bouaké (Côte d'Ivoire).

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription hypothécaire relatif au Titre Foncier n° 15 208 inséré au livre foncier de la République togolaise, vol. LXXVII, Fo 58 appartenant à M. Wlé Mbanewar BATAKA, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 1328 de la République togolaise vol. VII, Fo 199 appartenant à M. AJAVON Oscar, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Agbalépédogan.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier de la République togolaise n° 11210, vol. 57, Fo 66 appartenant à M. Edouard Assiba JOHNSON, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13634-RT inséré au livre foncier de la République togolaise vol. LXIX, Fo 87 appartenant à M. MENSAH Labité Ganyo Néglôkpé, comptable à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé quartier Bè.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 604 du territoire du Togo au nom de Mme Merry LORENZO, née OLYMPIO.

Pour deuxième insertion